

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2017 B 02427

Numéro SIREN : 830 107 900

Nom ou dénomination : VITA LIBERTE LA DESTROUSSE

Ce dépôt a été enregistré le 12/07/2019 sous le numéro de dépôt 31113

1307 783

31113
12 JUIN 2019

VITA LIBERTE LA DESTROUSSE
Société par actions simplifiée au capital de 2.000 euros
Route Des Vignerons
13112 LA DESTROUSSE
RCS MARSEILLE 830 107 900

REQUETE
À MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE MARSEILLE

La société GE VITA LIBERTE, Société par actions simplifiée au capital de 4.886,21 euros, dont le siège social est sis 70 avenue des Peintres Roux, 13012 MARSEILLE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MARSEILLE sous le numéro 751 166 158, représentée par son Président Monsieur Emmanuel GIOBBI,

Agissant en qualité de Président de la société VITA LIBERTE LA DESTROUSSE,

A l'honneur de vous exposer :

Que la société VITA LIBERTE LA DESTROUSSE a, conformément à ses statuts clôturé son premier exercice social au 31 décembre 2018,

Que, conformément à l'article L. 227-9 du Code de commerce et à ses statuts, elle devrait réunir ses associés en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à l'effet de statuer sur les comptes sociaux dans les six mois de cette date, sauf prorogation dudit délai par décision de justice,

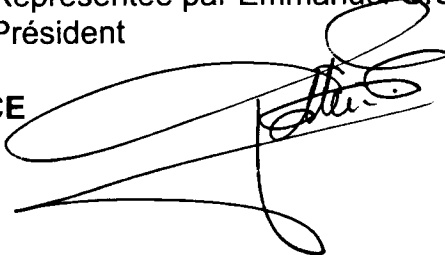
Compte tenu de difficultés relatives à la finalisation de documents comptables nécessaires notamment à la réalisation dans les meilleures conditions de ses diligences préalables par le Commissaire aux Comptes de la société, la société n'a pu fournir la totalité des informations requises et établir les comptes annuels pour qu'ils puissent être soumis à l'Assemblée Générale dans les délais légaux.

C'est pourquoi le soussigné a l'honneur de vous prier de bien vouloir autoriser la société VITA LIBERTE LA DESTROUSSE qu'il représente, à bénéficier d'un délai supplémentaire de **3 mois** pour réunir l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018, conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 susvisé.

Fait à MARSEILLE
Le 11 juin 2019

La société GE VITA LIBERTE
Représentée par Emmanuel GIOBBI
Président

ORDONNANCE



ORDONNANCE

NOUS, Patrick LESBROS Juge délégué à la Présidence du Tribunal de Commerce de Marseille, assisté du Greffier,

VU la requête qui précède et les causes y énoncées,

VU l'article L.227-9 du Code de commerce,

AUTORISONS la SAS VITA LIBERTE LA DESTROUSSE, immatriculée au RCS de Marseille sous le numéro 830 107 900

à proroger jusqu'au **31 octobre 2019**, la date limite de tenue de son Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé,

LAISSONS les dépens à la charge du requérant,

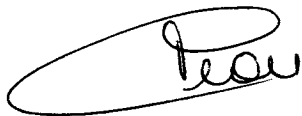
DISONS qu'il nous en sera référé en cas de difficultés,

ORDONNONS le dépôt de la présente au Greffe de notre tribunal.

Fait à Marseille, le 11 juillet 2019

Le Greffier

M^{re} Florence ZENOU
Greffier Associé



Le Juge délégué

